

Le 11 décembre, 2015

Madame Judy Foote
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement
11, rue Laurier
Phase 111, Place du Portage
Gatineau (Québec)
K1A 0S5

Madame la Ministre,

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) n'est pas du tout surpris que M^{me} Sian Matthews, présidente du conseil d'administration de Postes Canada, ait rejeté la missive de votre gouvernement demandant à M. Deepak Chopra, président-directeur général de Postes Canada, de renoncer à son poste.

À l'instar d'autres membres du conseil d'administration, M^{me} Matthews a elle-même été nommée durant le règne des conservateurs et, selon Élections Canada, elle contribue depuis de nombreuses années au Parti conservateur du Canada. En fait, nous exhortons votre gouvernement à revoir *toutes* les nominations au conseil d'administration de Postes Canada, et non seulement celle de M. Chopra, dans le cadre de l'examen du mandat que vous avez promis d'entreprendre.

En renouvelant le contrat de M. Chopra, nul doute que les conservateurs ont commis un abus de procédure. Nous rejetons totalement la position de M^{me} Matthews selon laquelle Deepak Chopra était complètement dévoué au service de la population. Les faits sont éloquents :

- M. Chopra et le conseil d'administration ont approuvé un plan d'entreprise prévoyant faire du Canada le seul pays du G8 à ne pas livrer le courrier à domicile.
- M. Chopra et le conseil d'administration ont approuvé un plan prévoyant des compressions de dépenses et de services totalement inutiles, refilant du même coup aux municipalités et à la population les coûts liés à l'enlèvement de la neige, aux vols, au nettoyage des détritus, à la baisse de la valeur des propriétés, aux accidents et à la pollution de l'environnement.
- M. Chopra a rejeté et ignoré les préoccupations de milliers de Canadiens et Canadiennes et de centaines de municipalités qui s'opposaient à l'abolition du service de livraison à domicile.

- En 2011, M. Chopra a paralysé à la grandeur du pays le système postal canadien en mettant en lock-out des milliers de travailleurs et travailleuses des postes.
- M. Chopra a caché à la population du Canada une étude sur la prestation de services bancaires postaux, qu'il a par la suite fortement censurée.
- M. Chopra porte atteinte à la vie privée et aux droits des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles en les obligeant à obtenir un billet du médecin si elles veulent recevoir leur courrier à domicile. Les gens ne sont pas près d'oublier les propos de M. Chopra, selon lesquels les personnes âgées seront ravies « de faire de l'exercice » en enjambant les bancs de neige pour aller chercher leur courrier.

Avant la nomination de M. Chopra, en juin 2010, le STTP avait écrit au conseil d'administration pour lui demander de définir avec soin les critères de sélection du nouveau PDG de Postes Canada. Nous avions insisté sur l'importance de choisir une personne qui « s'engager[a] sans condition à fournir un service postal public et universel » et qui comprendra parfaitement le mandat confié par la loi à la société d'État et qui consiste « à assurer et à améliorer le service postal, tout en faisant ses frais et en *maintenant de bonnes relations de travail* ». Nous sommes d'avis que M. Chopra et son conseil d'administration ont fait exactement le contraire et ont, par conséquent, failli à leur obligation de respecter le mandat de Postes Canada.

Il importe à l'avenir qu'une institution publique de la valeur de Postes Canada, soit la plus importante société d'État au pays, réponde aux besoins de l'ensemble de la population. Nous accueillons le prochain examen comme une occasion de vous transmettre nos idées sur les multiples moyens de faire de Postes Canada un service public prospère.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Mike Palecek
Président national

Cc : Le très honorable Justin Trudeau
Conseil exécutif national
Sections locales du STTP

ab/scfp 1979

dn cope/sep 225